

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de novembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2018
Séance du 14 novembre 2018**

N° 23

**Objet : Avenant de prolongation
de la concession domaniale
conclue avec l'Association de
gestion du Cinématographe**

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe (à partir du rapport n° 15), BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°10), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n° 12), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLosi Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 18), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BERTRAND Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 14
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à POULEAU Philippe à partir du rapport n°11
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 17)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à REINAUDO Patrick

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BAUDOU MAUREL Marie Anne	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	RONDEAU Daniel
DE VALCKENAERE Gilles	SERRA Victor
FLORES Sylvain	THONATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-23_14112018

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Centre Simone Signoret est un complexe culturel de grande qualité, situé sur le plateau entre les deux espaces urbains de Château-Arnoux-Saint-Auban au cœur du quartier résidentiel Saint-Jean, qui fait partie des équipements culturels transférés à la communauté.

Ce complexe abrite notamment le « Cinématographe », comportant 3 salles climatisées totalisant 455 places, dont deux classées Art et essais et une salle recherche.

Ce cinéma est ouvert tous les jours, accessible en véhicule et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une politique tarifaire attractive y est pratiquée, le tarif de base s'établissant à 7€50 et de nombreux tarifs réduits (jeunes, étudiants et abonnement) étant également proposés.

Son exploitation actuelle s'inscrit dans le cadre d'une convention de concession domaniale conclue le 9 décembre 2003 par la Communauté de Communes de Moyenne Durance qui a concédé à l'Association de gestion du Cinématographe les locaux du complexe cinématographique situé au sein du Centre Culturel Simone Signoret.

Elle a fait l'objet d'un avenant n°1 ayant pour objet de préciser le nombre de sièges des trois salles de projection.

Une subvention est par ailleurs versée à hauteur de 40 000 euros.

La convention de concession domaniale a été conclue pour une durée de quinze ans et arrivera à échéance le 9 décembre 2018.

La Communauté d'Agglomération est substituée à la Communauté de Communes de la Moyenne Durance en tant que partie à cette convention.

Le maintien de cet équipement, de la programmation qui y est pratiquée et d'une politique tarifaire attractive étant essentielle pour notre territoire, il apparaît opportun qu'un mode de gestion publique soit envisagé pour l'avenir, le cas échéant dans le cadre d'une délégation de service public.

La mise en place d'un tel mode de gestion implique qu'il soit procédé à un travail préalable de définition des caractéristiques du service attendu et des moyens d'exploitation qui y sont attachés.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation de la concession domaniale conclue le 9 décembre 2003 pour la durée nécessaire à la mise en place d'un nouveau mode de gestion de cet équipement, soit une durée maximale de 1 an.

Le conseil communautaire,

Vu les articles L 1410-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession domaniale conclue le 9 décembre 2003 entre la communauté de communes de la Moyenne Durance et l'Association de gestion du Cinématographe,

Considérant l'intérêt de la mise en place d'un mode de gestion publique du complexe cinématographique situé dans le Centre Simone Signoret à Château-Arnoux-Saint-Auban,

Considérant l'échéance au 9 décembre 2018 de la convention de concession domaniale susvisée,

Il vous est proposé :

- d'approuver la signature d'un avenant de prolongation de la concession domaniale conclue le 9 décembre 2003 pour la durée nécessaire à la mise en place d'un nouveau mode de gestion de cet équipement, soit une durée maximale de 1 an.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-23_14112018